

VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 11 décembre 2023

OBJET :

Exercice du droit à la formation des élus

Rapporteur : M. LAURENT

Délibération n°13

EXPOSÉ DES MOTIFS

Par délibération en date du 12 décembre 2022, le conseil municipal a réactualisé le tableau de la répartition des crédits dédiés à la formation des élus comme suit :

Liste	Nombre de conseillers	Crédits annuels
Un maire pour Essey	24	1 846,96 €
Essey, ensemble !	4	307,83 €
M. Riff	1	76,96 €
TOTAL	29	2 231,75 €

Pour mémoire, l'article L. 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales confère aux membres du conseil municipal un droit à la formation pour l'exercice de leurs mandats locaux, pour lequel l'assemblée délibérante a la charge de déterminer les modalités d'exercice.

Les frais de formation, qui comprennent notamment les coûts de formation, les frais de déplacement, les frais d'enseignement et la compensation des pertes de revenus des élus en formation, ne peuvent, à titre prévisionnel, être inférieurs à 2 % ni excéder, en réalisations, 20 % du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus locaux.

Avec la revalorisation, par décret n° 2023-519 du 28 juin 2023, de la valeur annuelle du traitement des agents publics et l'attribution, au 1^{er} janvier 2024, de 5 points à tout indice majoré, le montant de la répartition, défini par délibération du 12 décembre 2022, devient inférieur au plancher susvisé.

Il donc proposé de réactualiser le tableau de la répartition des crédits entre les listes comme suit :

I. ENVELOPPE ACTUALISEE GLOBALE DES INDEMNITES DE FONCTION

	INDICE BRUT	INDICE MAJORE	BRUT ANNUEL
Indice de référence		100	5 907,34 €
Indice terminal de la fonction publique	1027	835	49 326,29 €

	TAUX PLAFOND	INDEMNITE ANNUELLE BRUTE MAXIMALE	NOMBRE D'ELUS	ENVELOPPE ANNUELLE GLOBALE
Maire	55 %	27 129,46 €	1	27 129,46 €
Adjoints	22 %	10 851,78 €	8	86 814,27 €
ENVELOPPE ANNUELLE GLOBALE				113 943,73 €

II. CADRAGE DE L'ENVELOPPE DES CREDITS DE FORMATION

	TAUX	ASSIETTE	ENVELOPPE ANNUELLE
Enveloppe minimum	2%	113 943,73 €	2 278,87 €
Enveloppe maximum	20%	113 943,73 €	22 788,75 €

III. REPARTITION DES CREDITS DE FORMATION

LISTE	NOMBRE DE CONSEILLERS	REPARTITION DES CRÉDITS ANNUELS
Un maire pour Essey	24	1 885,96 €
Essey, ensemble !	4	314,33 €
M. Riff	1	78,58 €
TOTAL	29	2 278,87 €

Il est rappelé que les actions de formation financées par la collectivité sont détaillées chaque année dans un tableau annexé au compte financier unique et que les crédits relatifs aux dépenses de formation qui n'ont pas été consommés à la clôture de l'exercice au titre duquel ils ont été inscrits sont affectés en totalité au budget de l'exercice suivant.

PROPOSITIONS

Il est proposé au conseil municipal d'actualiser la répartition des crédits de formation des élus municipaux, sur la base d'un montant annuel des dépenses de formation de 2 % du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus municipaux, conformément au tableau susvisé

Il est précisé que les crédits nécessaires à l'exercice du droit à la formation des élus municipaux seront inscrits au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » du budget 2024 et des budgets primitifs suivants.

DÉLIBÉRATION

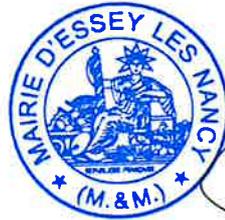
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 14 décembre 2023.

Pour extrait

La secrétaire de séance,

Catherine CHOPIN-RENAULD



Le Maire,

Michel BREUILLE

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT-MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2023

tenu sous la présidence de
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	24
- Nombre de votants :	27
- Convocation du Conseil municipal le :	1 ^{er} décembre 2023
- Convocation distribuée le :	1 ^{er} décembre 2023
- Affichage de la liste des délibérations le :	15 décembre 2023
- Affichage du procès-verbal le :	23 février 2024

PRÉSENTS

- M. LAURENT, MME CADET, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, M. VOGIN, Mme Monika POYDENOT, M. ROSSIGNON, MME DROUVILLE, Adjoint.

- M. BRUNE, M. SAPIRSTEIN, M. BOURGUIGNON, MME LOZINGUEZ, MME BLONDELET, M. KOENIG, M. VOIDIER, M. HOFFER, MME MALARY, M. GONCALVÈS, M. PERRI, MME CHOPIN-RENAULD, M. KATZ, M. CHEVARDÉ, M. RIFF, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- Mme Brigitte SCHINDLER à Mme Monika POYDENOT
- Mme Marjorie HOUSSIN à M. Gilles BOURGUIGNON
- Mme Aïcha MENZRI à M. Dominique GONCALVÈS

ABSENTS

- Mme Gaëlle BARDOUL
- M. Kamal EL JAOUHARI

SECRÉTAIRE DE SEANCE

- Mme Catherine CHOPIN-RENAULD

Pour extrait

La secrétaire de séance,

Catherine CHOPIN-RENAULD



Le Maire,

Michel BREUILLE